

Message à tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin du Québec

État de la situation des cas de Deltacoronavirus porcin (DCVP)

Regain de statut négatif d'un cas de DCVP à St-Denis-sur-Richelieu

L'EQSP vous informe du **regain de statut négatif** du premier site de pouponnières déclaré infecté au Deltacoronavirus porcin (DCVP) le 15 avril dernier.

Le deuxième site dans la même municipalité est en processus de regain de statut négatif. Une deuxième série de tests sur un nouveau lot de porcelets introduit à la suite du lavage et désinfection des bâtiments devrait être complétée dans les prochains jours.

La maternité ontarienne fournissant les porcelets à ces sites produits des porcelets négatifs depuis quelques semaines. Par conséquent, le processus d'éradication du DCVP au Québec va bon train.

Mise à jour sur les autres cas de DCVP

Concernant le cas de DCVP dans l'engraissement de Napierville (3^e cas de DCVP), l'abattage des porcs est avancé et le processus de regain de statut négatif devrait être complété vers la fin septembre – début octobre.

Pour le 4^e cas dans un engraissement à St-Roch-de-l'Achigan, il avait été rapporté dans le message de l'EQSP du 19 juillet dernier que ce site avait été frappé par une catastrophe naturelle. Dû à des dommages importants au bâtiment, les porcelets avaient été déplacés vers un autre site d'engraissement à l'Épiphanie. Puisque des tests sur ces porcs avant et après le déplacement se sont révélés négatifs, le nouveau site n'a pas été déclaré infecté. Puisque le bâtiment du site de St-Roch-de-l'Achigan ne sera pas reconstruit et remis en production, ce site est aussi déclaré libre de la maladie à ce moment-ci.

En ce qui concerne le cas #5 dans un engraissement à Lawrenceville, des tests préliminaires se sont révélés négatifs. Présentement, il ne reste donc que 3 cas actifs pour le DCVP.

Mise à jour sur le cas de DEP

En ce qui concerne le dernier cas de DEP dans un engraissement à Ste-Sophie, l'abattage des porcs est avancé et le processus de regain de statut négatif devrait être complété vers la fin septembre – début octobre.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie au Québec, mettre en application les mesures préconisées dans les fiches de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs, des abattoirs et des transporteurs et centres de rassemblement accessibles à www.accesporcqc.ca via la section « Publications », « Santé, qualité et traçabilité », « Santé et biosécurité », puis « DEP ».